



ARBORIS
consultants

Enjeux et conception d'une charte de l'arbre

Du 6 et 7 Octobre 2022

Prix formation

collective : 550,00 € € Net de taxes/personne. Repas et hébergement non inclus.

Intra : sur devis.

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Intervenant :

Yannick ANDRES, chef du service du patrimoine arboré de la direction des parcs et jardins de la ville de Nancy

Public :

15 Participants

Personnel gestionnaire d'espaces arborés — collectivités - métropoles

Prérequis :

Aucun

Coordinateur :

Bertille BOUFFET, coordinatrice pédagogique, Arboris Consultants
06 30 36 32 24
formation@arboris-consultants.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- ◆ comprendre les enjeux d'une charte de l'arbre ;
- ◆ être capable de définir les objectifs de la charte en fonction de son patrimoine arboré et de ses besoins ;
- ◆ connaître les différentes étapes de conceptions d'une charte et les différents acteurs ;
- ◆ être capable de choisir le contenu adéquat.

CONTENU INDICATIF :

- ◆ contexte : l'arbre en ville et Législation et réglementation ;
- ◆ comprendre les enjeux de la charte : valorisation et prise en compte de l'arbre pour une meilleure protection et le respect de l'arbre ;
- ◆ charte de l'arbre : les acteurs réalisation et la mise en place ;
- ◆ étude de cas/retour d'expérience/discussions et échanges ;
- ◆ autres actions ou documents en faveur de la protection de l'arbre urbain.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Présentation en salle didactique avec forte interaction du groupe.
- ◆ Analyse de chartes existantes
- ◆ PowerPoint, support papier fourni.
- ◆ Analyse des projets de chartes fournies par les participants.

METHODES EVALUATIONS :

- ◆ Questionnaires d'évaluation en fin de formation.
- ◆ Attestation de présence fournie.
- ◆ Échanges avec les participants.

AUTRES INFORMATIONS

- ◆ Envoi des liens en amont de la formation des chartes de l'arbre
- ◆ Si les participants ont déjà une charte, nous l'envoyer avant pour qu'on puisse s'en servir en exemple.

Programme prévisionnel

JOUR 1

08:30-09:00	Séquence 0	Accueil et présentation du déroulement de la formation. Tour de table.
09:00-10:00	Séquence 1 Yannick ANDRES	L'arbre en ville : contexte, législation et réglementation existants (exemple du plan vert de 1991).
10:00-12:30	Séquence 2 Yannick ANDRES	Comprendre les enjeux de la charte : valorisation et prise en compte de l'arbre pour une meilleure protection et le respect de l'arbre.

14:00-17:00	Séquence 3 Yannick ANDRES	État des lieux du patrimoine arboré. Définir les objectifs à atteindre et le public visé. Présentation des différents moyens à mettre en œuvre.
-------------	-------------------------------------	---

JOUR 2

08:30-12:30	Séquence 4 Yannick ANDRES	Choix éditoriaux. Relations avec les partenaires. Programmation et diffusion de la charte.
-------------	-------------------------------------	--

14:00-15:00	Séquence 5 Yannick ANDRES	La forme et le rôle d'une charte de l'arbre. Exemples de chartes de villes françaises et européennes.
15:00-16:30	Séquence 6 Yannick ANDRES	Réponses aux questions des participants. Évaluation des acquis.
16:30-17:00	Séquence 7 Arboris Consultants	Questionnaire de satisfaction et bilan de la formation

Enjeux et conception d'une charte de l'arbre

Du 6 et 7 Octobre 2022

Bulletin d'inscription à retourner avant le 2 septembre 2022 à :

ARBORIS Consultants - Résidence le Bois de Boulogne - Bât A - 80 route de Grenoble - 06200 NICE

Organisme de formation enregistré sous le N° 93.06.07656.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Tél. : 06 30 36 32 24 – Courriel : formation@arboris-consultants.fr

Participant

Nom et Prénom :

Tél. : Courriel :

Profession : Secteur d'activité :

Bénéficiez-vous de la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé ? Oui Non
(si oui, notre référent handicap prendra contact avec vous afin d'adapter la formation à vos besoins)

Facturation

Nom de la société :

Adresse :

Tél. : Courriel :

Le participant s'inscrit à la formation organisée à Nice (06) le 6 et 7 Octobre 2022 (soit 14 heures de formation).

Montant de la formation* : 550,00 € € Net de taxes. Comprenant :

- o **Acompte 30 %** : 165,00 € € à joindre à ce bulletin avant le 2 septembre 2022;
- o **Règlement du Solde** à la réception de la facture.

Le montant correspond à la participation aux journées de formation, aux documents remis. Les repas ne sont pas inclus.

Paiement par : la Société et/ou Un OPCO :

Chèque ou Virement (IBAN FR76 3000 3014 9500 0209 1275 893 – BIC SWIFT : OGEFRPP)

Vous attestez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes, du programme prévisionnel et des prérequis pour assister à la formation.

Fait à :

Cachet de l'entreprise — Nom du signataire

Le :

*ARBORIS Consultants est un organisme exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code général des impôts. Les formations animées par des formateurs sous-traitants non exonérés de TVA sont alors soumises à une TVA de 20%.